

*Une résolution soumise par Contrecœur, QC*



## **AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA PROTECTION CÔTIÈRE DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

Mai 2024

CONSIDÉRANT QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent forme le plus grand écosystème d'eau douce au monde, bordant plus de 40 millions de personnes incluant près du tiers de la population du Canada avec ses dizaines de milliers de kilomètres de berges;

ET CONSIDÉRANT QUE la grande étendue de ces milieux fluviaux et lacustres offre aussi une grande diversité de milieux et donc de situations, répondant différemment aux variations externes;

ET CONSIDÉRANT QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est un corridor de commerce stratégique, une vitrine touristique et un lieu exceptionnel pour les activités nautiques de plaisance;

ET CONSIDÉRANT QUE la nouvelle donne climatique suite aux changements des dernières décennies crée de nouveaux défis dus à la réduction des périodes de gel des lacs et des fleuves entraînant un risque plus important d'érosion, ainsi que des épisodes climatiques nouveaux comme des pluies en hiver sur un sol gelé qui cause des inondations;

ET CONSIDÉRANT QUE ces enjeux d'érosion sont aussi causés par les activités humaines telles que la navigation de plaisance ou commerciale et que leur impact diffère selon les milieux et zones;

ET CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux défis impliquent plus d'action des différents paliers de gouvernement, y compris un rôle important pour les municipalités, mais posent aussi la question d'adapter les infrastructures et les interventions aux situations locales, différents tronçons du fleuve et aux meilleures pratiques soutenues par de la recherche scientifique sur leur efficacité;

ET CONSIDÉRANT QUE des efforts importants ont été mis en place dans la protection des côtes via des chaires de recherche soutenant des politiques fondées sur la preuve se sont concentrés

sur les milieux d'eau salée au fédéral avec la Chaire de recherche du Canada sur les processus côtiers;

ET CONSIDÉRANT QUE l'action des municipalités en termes de gestion de l'eau est de plus en plus reconnue comme l'atteste la nouvelle chaire de recherche sur la gestion durable de l'eau par les municipalités a été créée par la Fédération québécoise des municipalités;

ET CONSIDÉRANT QUE l'engagement supplémentaire récent de 420 millions de dollars du gouvernement fédéral canadien ainsi que la mise sur pied d'un fond bleu de 500 millions de dollars pour la protection des ressources en eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont des contributions importantes dans la protection de nos milieux et des ressources aquatiques qui soutiennent nos communautés;

ET CONSIDÉRANT QUE la nouvelle agence canadienne de l'eau, créée par le gouvernement du Canada jouera un rôle important dans la collecte et la dissémination de données sur nos cours d'eau, ainsi que la coordination avec les autres paliers de gouvernement;

ET CONSIDÉRANT QUE les investissements du gouvernement du Canada dans le Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation vont dans la bonne direction, sans pour autant prendre en compte les risques d'érosion et la situation dans nos cours d'eau.

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu que :

QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fasse des représentations auprès du gouvernement fédéral pour faire avancer les demandes suivantes :

Travailler avec le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Environnement et des changements climatiques, et l'agence canadienne de l'eau pour adopter une approche plus holistique en termes de gestion des inondations, dépassant les données sur les risques d'inondations et incluant plus de données complètes sur l'érosion.

Soutenir ces objectifs avec la production de recherches probantes, indépendantes et utiles à la décision publique via la mise en place d'une chaire de recherche du Canada sur l'eau douce, incluant les enjeux d'érosion due aux changements climatiques et aux activités humaines.

Soutenir le développement de mesures de mitigation ainsi que les investissements requis dans les infrastructures identifiées par ces données scientifiques.

QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent propose et défende l'idée d'une grande étude du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs prenant les directions suivantes :

Identification de tronçons, c'est-à-dire des zones identifiées comme ayant des enjeux et une configuration similaire.

Pour chaque tronçon, identifier les enjeux liés aux milieux naturels, aux changements climatiques et aux activités humaines pouvant perturber l'environnement; et établir une série de mesures fondées sur la preuve pouvant avoir un impact positif probant.

Estimer les coûts et contributions écosystémiques afin de chiffrer les bénéfices des milieux naturels pour nos communautés et aiguiller les décisions pouvant les impacter.

QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent partage cette résolution avec les ministères concernés, mais aussi les organismes communautaires et autres organisations actives dans le bassin versant et visant à en préserver les écosystèmes et les communautés.